

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
CANTON DE LA BAULE-ESCOUBLAC
COMMUNE de LE POULIGUEN**

2023/44/SG

DECISION du MAIRE du 20 décembre 2023

Objet : Tarifs communaux 2024 – « TRAVAUX de REPRODUCTION »

Le Maire de la Ville de LE POULIGUEN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 alinéa 2 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;

VU la délibération n°2020/07/02 du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal :

- a délégué ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 alinéa 2, « de fixer, dans la limite de 1 600 € par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal », avec obligation de rendre compte à chaque Conseil Municipal, des décisions prises ;

CONSIDERANT qu'il convient, chaque année, de réactualiser les tarifs communaux ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Les tarifs communaux concernant les « **TRAVAUX DE REPRODUCTION** » sont fixés **pour l'année 2024** comme indiqué au tableau ci-annexé.

Article 2 - **La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Article 3 - La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Loire-Atlantique et portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 - Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Comptable du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Pouliguen, le 20 décembre 2023

Le Maire,


Norbert SAMAMA



TARIFS COMMUNAUX 2024

REPRODUCTION

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 
ID : 044-214401358-20231220-2023_44_SG-AR

LIBELLE	UNITE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
DOCUMENTS CADASTRAUX ET DIVERS			
1 - Photocopies en noir et blanc			
- Sur papier opaque format A4	l'unité	0,50 €	0,50 €
- Sur papier opaque format A3	l'unité	1,00 €	1,00 €
2 - Photocopies couleurs :			
- Sur papier opaque A4	l'unité	1,30 €	1,30 €
- Sur papier opaque A3	l'unité	2,60 €	2,60 €
3 - Duplicata permis de construire	à la photocopie		
4 - Grand Plan	multiple de A4		
5 - CD de données	l'unité	6,00 €	6,00 €